

L'endométriose bientôt reconnue comme une affection longue durée ?

C'est une première victoire pour toutes les femmes qui souffrent d'endométriose. L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une proposition de résolution pour que cette pathologie soit considérée comme une affection longue durée (ALD 30). Reste à convaincre le gouvernement.

L'endométriose n'est toujours pas une ALD

En France, une femme sur 10 souffre d'endométriose, une maladie gynécologique qui provoque d'importantes douleurs au niveau du ventre, des lésions, des kystes et des problèmes de fertilité. Bien qu'invalidante, cette pathologie ne fait pas partie des maladies considérées comme une affection longue durée (ALD 30). Mais les temps sont en train de changer dans le bon sens pour les patientes.

Jeudi 13 janvier 2022, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une proposition de résolution portée par la députée Clémentine Autain, de La France insoumise (LFI). Cela signifie que les femmes qui souffrent d'endométriose pourraient se faire rembourser à 100% pour les actes pris en charge par la Sécurité sociale et les tarifs conventionnés. C'est aussi une reconnaissance de l'impact de cette maladie sur le quotidien.

ALD : qu'est-ce que ça changerait pour celles qui souffrent d'endométriose ?

Avec l'inscription de l'endométriose sur la liste ALD 30, les femmes pourraient ainsi bénéficier d'une prise en charge de leurs transports pour se rendre aux consultations liées à cette maladie. Elles pourraient aussi obtenir une réduction du délai de carence en cas d'arrêt maladie, des aménagements de travail ou une dispense d'avance de frais notamment pour leur traitement.

Pour l'heure, il ne s'agit que d'une première étape. C'est en effet le gouvernement qui aura le dernier mot. Le ministre de la Santé, Olivier Véran, s'est déclaré défavorable. Rendez-vous dans un mois pour un premier comité de pilotage interministériel. Croisons les doigts.